

COMMUNE DE VAUX

CONTRAT DE LOCATION De la salle de Fêtes de Vaux

Il est convenu entre :

La Commune de VAUX représentée par le Maire Monsieur Jean COMBELLES
et

Mme -Mr :

Domicilié(e) :

Téléphone :

Que la commune autorise pour la période suivante :

Date de la location :

L'utilisation des locaux suivants :

<u>Grande Salle</u>		<u>Petite salle</u>	
- sans vaisselle		- sans vaisselle	
- avec vaisselle		- avec vaisselle	

Le prix de la location est de : €

Les chèques devront être libellés à l'ordre du TRESOR PUBLIC et datés du jour de la location comme suit :

- un chèque du montant de la location à la signature du contrat.
- un chèque de caution de 400 €.

Type de location :

Nombre de participants :

1. Le locataire prendra possession de la salle le : **Vendredi** à 14 h 00 **précises** après visite des lieux avec le responsable de la salle des fêtes qui procèdera à la remise des clés et enregistrera toutes réserves éventuelles sur l'état des lieux.
Les tables et les chaises devront être sorties et rangées par le locataire.
2. La location de la petite salle se fera à partir de 18 heures le vendredi soir (en raison du périscolaire, même si la remise des clés se fait à 14 heures). Elle doit être débarrassée et nettoyée impérativement avant 18 heures le dimanche.
3. Le matériel mis à la disposition du preneur devra être rendu tel quel :
 - La vaisselle doit être lavée et essuyée correctement.
 - Les salles balayées.
 - Les chaises et les tables lavées, empilées et rangées à leur place en respectant la disposition.
 - Les détritrus mis dans des sacs poubelles et sortis dans les conteneurs.
 - Les bouteilles emportées au collecteur de verre.

Tout devra être débarrassé et rangé pour le dimanche soir 18 H au plus tard.

L'état des lieux se fera au rendu des clés le : **Lundi** à 10 h 00.

4. Le locataire décharge la Commune de toute responsabilité pendant la durée de l'occupation. **Il doit être couvert obligatoirement par une assurance de responsabilité civile et en produira la justification au nom du locataire au moment de la signature de la présente convention.**

5. Tous les appareils utilisés doivent être rendus dans un état parfait de propreté.
La cuisine éventuellement utilisée devra être nettoyée, la vaisselle lavée et essuyée.
6. Dans la grande salle, la présence d'un climatiseur fait que les fenêtres ne s'ouvrent pas.
La ventilation se règle sur le tableau dans la cuisine.
7. L'ouverture de la porte de secours engendre une coupure de courant dans les prises et la musique trop forte une coupure d'électricité.
Le disjoncteur est dans l'armoire électrique (dans l'entrée) au-dessus des disjoncteurs des prises.
8. La location est strictement personnelle : *le locataire ne pourra sous-louer.*
9. Pour les bals ou dîners dansants organisés sous la seule responsabilité d'Associations légalement constituées, le nombre de personnes devra être porté à la connaissance du bailleur au moins huit jours avant la prise de possession des locaux.
Pour les associations, les demandes administratives (autorisation de bal, vente de boissons, impôts, droits d'auteurs etc...) sont à la charge du locataire. Ce paragraphe ne s'applique pas aux manifestations familiales.
10. Pour les particuliers, la grande salle pourra être mise à leur disposition pour l'organisation de manifestations familiales sous réserve que ces réunions gardent un caractère strictement privé.
11. Le locataire ne pourra effectuer pendant l'occupation des locaux aucun percement de cloison, ni accrocher aux portes, fenêtres, plafond, sol aucun objet pouvant laisser une trace quelconque.
12. Le locataire supportera toutes les détériorations constatées à l'issue de l'occupation des lieux. A cet effet le chèque de caution de 400 € permettra la couverture des premiers frais de réparation sans préjudices aux suites éventuelles.
13. En cas de non-utilisation des locaux par le locataire à la date prévue, le montant de la location reste dû.
En cas de force majeure, la commission de gestion de la salle statuera.
14. Aux heures d'ouverture du City Stade de Vaux, seule l'utilisation d'un ballon en mousse est autorisée.
15. La présente convention ne sera rendue exécutoire qu'après observation de tous les paragraphes précédents.
Elle devra obligatoirement être rendue signée et accompagnée des chèques de location et de caution, 15 jours francs avant la prise de possession des lieux souhaités, sans qu'il soit fait obstacle aux paragraphes 8 et 13.
En cas de changement de type de location, la présente convention sera annulée de droit et le montant de la location restera dû.
16. La Commune décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant la durée de la location.
17. **Pour les habitants de VAUX bénéficiant d'un tarif privilégié la caution sera retenue lorsque la Commune constatera qu'une fraude aura été commise quant au véritable locataire des locaux.**
18. Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter et le faire respecter sans restriction ni réserve.

Fait en deux exemplaires à VAUX, le :

Le Locataire (1)

*Je soussigné Mr. Mme.
déclare avoir pris connaissance du règlement de location.*

Signature :

Le Représentant du Maire :

Mr. Mme.

Signature :

COMMUNE DE VAUX**Salle des Fêtes****LOCATION VAISSELLE - Salle du Haut -****Nom :****Date de Location :****N° Téléphone :**

** Il faut impérativement ramener en mairie la liste de la vaisselle complétée avant le :
JEUDI*

Quantité Disponible	Désignation	Quantité Demandée	Vaisselle Rentée	Casse	Prix Casse	Total Casse
250	Assiettes plates - 27 cm				3,50	
150	Assiettes à dessert - 21cm				3,00	
150	Assiettes creuses				3,00	
150	Fourchettes				1,00	
150	Couteaux				1,50	
150	Petites cuillères				1,00	
150	Grosses cuillères				1,00	
300	Verres à Vin (13 boîtes x 24)				2,50	
150	Verres ballon				2,00	
200	Flûtes à champagne				2,00	
150	Tasses à café				1,00	
150	Soucoupes tasses à café				1,00	
10	Pichets à café				10,00	
10	Pichets à eau en verre				5,00	
20	Corbeilles à pain				2,00	
2	Couteaux à pain				5,00	
15	Plateaux service gris				10,00	
12	Plats en inox - grands				10,00	
8	Plats en inox - petits				10,00	
7	Saladiers - grands				10,00	
8	Saladiers - petits				10,00	
150	Coupe à fruits				2,50	
12	Louches rondes				5,00	
6	Louches à sauce				5,00	
18	Grandes cuillères de service				5,00	
1	Percolateur				350,00	
3	Braisières				100,00	
1	Allume gaz				5,00	
1	Bouilloire				30,00	

MOBILIER NECESSAIRE :

Quantité Disponible	Désignation	Quantité Demandée	Quantité Rentée	Casse	Prix Casse
26	Tables (dim 1,80m x 0,80m)				350,00
150	Chaises				80,00

Je soussigné(e)

Atteste par la présente que l'état du mobilier et de la vaisselle établit ci-dessus correspond bien à ce que nous avons utilisé lors de la location de la salle et m'engage à régler la casse.

Signature :